



Note d'information à destination des responsables légaux

Rentrée scolaire 2020-2021 Collège Jean Zay

1/ Protocole d'accueil des élèves et des personnels rentrée 2020-2021

Le protocole d'accueil vise à préciser les modalités pratiques de fonctionnement du collège Jean Zay.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il repose sur

- Le port du masque obligatoire
- L'application des gestes barrières
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection quotidiens des locaux et matériels
- Aération des locaux la plus fréquente possible
- La communication, l'information et la formation

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. En cas de besoin, les parents pourront demander une dotation en masque à l'établissement.

Les élèves ne doivent pas toucher leur masque.

En cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, les responsables légaux s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège. Les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre a été testé positivement, ou encore comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le responsable de l'établissement. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

La prise de température doit être effectuée avant de se rendre dans l'établissement.

Les élèves veilleront à apporter une gourde ou une bouteille d'eau étiquetée à leur nom.

ACCUEIL DES ÉLÈVES :

L'entrée des élèves transportés par le bus scolaire se fera par le portail rue Lavoisier (à l'identique de la sortie)

L'entrée des élèves au portail principal se fera comme suit :

- 6^{ième}-5^{ième} : Portillon
- 4^{ième}-3^{ième} : Portail principal

Le lavage des mains sera fait très régulièrement dès l'arrivée au collège et aux récréations.

- Lavage des mains 6^{ième}-5^{ième} : WC
- Lavage des mains 4^{ième}-3^{ième} : Gel hydro-alcoolique Hall

Le jour de la rentrée, chaque professeur transmet aux élèves une **information pratique sur les gestes barrières et l'hygiène des mains**.

Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

Pause méridienne

- **Les élèves passeront et déjeuneront par classe**

Pour tout le monde : lavage de mains avant de rentrer en classe dès 13h45 :

- *Tous les élèves demi-pensionnaires se laveront les mains aux toilettes avant la remontée en classe. Les élèves externes utiliseront le gel hydro-alcoolique à leur arrivée.*

2/ Se tenir informés grâce aux moyens de communication mis à votre disposition

Plusieurs moyens sont mis à votre disposition :

- **Le carnet de liaison, passeport et outil de communication**

Nous insistons pour que tout collégien ait, en permanence, avec lui son carnet de liaison.

Nous demandons à ce qu'il soit présenté dès l'entrée de l'élève au collège, ainsi qu'à la sortie quand il quitte le collège en fin de journée : il comporte les autorisations que vous avez signées pour votre enfant et qui définissent les heures de sortie de l'élève (p 4 de la couverture).

RAPPEL : vos choix définissent les autorisations pour l'année scolaire.

Si votre enfant n'est pas autorisé à quitter l'établissement, seule une autorisation écrite de votre part pourra permettre sa sortie, en précisant éventuellement la personne qui est autorisée à le prendre en charge (Seuls les responsables légaux directs ont de facto cette possibilité)

Ce carnet est le moyen de communication le plus pratique.

Vous nous indiquez, en signant les informations régulièrement, que vous en avez pris connaissance. Nous y inscrivons toute information relative à la vie scolaire : absences, retards, punitions, changement de cours...

Vous pouvez l'utiliser vous-même comme moyen de communication rapide afin d'informer l'équipe d'un problème, poser une question, demander un rendez-vous...

Si vous constatez que vos messages restent sans réponse, c'est certainement que votre enfant n'a pas présenté son carnet de liaison...

Le carnet n'est pas un outil de communication en cas de problème ou question urgente. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser le téléphone ou d'écrire un mail.

Pour toutes ces raisons, il est important que vous preniez connaissance au moins une fois par semaine du contenu du carnet sans attendre que votre enfant vous le présente.

Ce carnet a été remis à votre enfant le jour de la rentrée.

Dès la première semaine, n'oubliez pas de compléter les informations importantes.

N'omettez pas d'y apposer votre signature en début de carnet et sur le règlement intérieur.

- **Pronote**

Des identifiants seront communiqués à chaque représentant légal et à chaque élève, à la rentrée scolaire.

Ils seront valables pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant au collège.

En cas de problème d'identifiants, contactez immédiatement le collège.

Ces codes vous permettent d'accéder aux *Téléservices* de l'académie de Bordeaux, et à *Pronote*.

Des temps de rencontre (par téléphone ou en vous accueillant au collège) peuvent être proposés par les personnels ou par vous-même en dehors de ces temps institutionnels.

Si, de votre côté, vous avez des informations dont il est nécessaire que nous tenions compte pour un bon accompagnement scolaire ou pour adapter temporairement l'encadrement ou la relation à votre enfant, n'hésitez pas à nous en faire part dès que possible.

2/Accompagner son enfant dans le respect des règles de vie en collectivité, régies par le règlement intérieur du collège.

Dès lors qu'un enfant est inscrit dans un établissement scolaire, lui et ses responsables légaux s'engagent à respecter le règlement intérieur, qu'ils signent au moment de l'inscription.

L'élève a une obligation d'informer ses parents des principaux faits concernant sa scolarité.

Tout adulte de l'établissement peut mettre des punitions (page 3,4 du règlement intérieur)

Le chef d'établissement peut prononcer les sanctions.

Les personnels de l'établissement informent, à l'aide d'un des moyens de communication cités précédemment, les responsables légaux des élèves punis ou sanctionnés afin que les faits puissent être repris avec le jeune lors du retour au domicile.

- **Le document incontournable : le règlement intérieur**

Il intervient constamment dans la vie scolaire : il précise les droits et les obligations des élèves, et des responsables légaux.

Il sert à réguler les relations de la vie scolaire et à gérer incidents ou infractions.

C'est pourquoi il figure intégralement dans le carnet de liaison : chacun peut ainsi s'y référer en permanence.

Rappel sur le règlement intérieur qui a été lu et signé par vous et vos enfants

Nous vous rappelons quelques extraits du règlement intérieur :

L'obligation d'assiduité et la ponctualité

Partant de l'idée simple que vous avez le droit de savoir vos enfants en sécurité et sous notre contrôle lorsqu'ils sont au collège, nous exerçons un contrôle strict de leur présence au collège.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- de nous signaler toute absence, si possible à l'avance, ou, au plus tard, le matin même
- de la justifier
- et demander à votre enfant de présenter son carnet de liaison au service de vie scolaire dès son retour au collège.

De même les retards de votre enfant sont à justifier : cela nous permet de vérifier que vous en avez pris connaissance et que vous en connaissez la cause.

A compter de 4 demi-journées d'absence sans motif valable ou non justifiées, nous sommes dans l'obligation de signaler ces absences aux services de la DSDEN

Vous pouvez ainsi consulter le cahier de texte, les absences et retards de votre enfant, les modifications d'emploi du temps, les résultats scolaires, les sanctions, les menus...

- **Le téléphone : 05.57.80.92.92**

A favoriser lorsque vous souhaitez contacter rapidement l'établissement.

L'accueil vous transférera vers le service demandé, ou en cas d'indisponibilité, prendra un message qui sera transmis dans les plus brefs délais.

- **Les mails**

Vous pouvez, par ce biais, contacter :

- Le secrétariat : ce.0331464m@ac-bordeaux.fr

Les secrétaires du collège peuvent vous fournir les certificats de scolarité, les convocations aux examens...

Vous pouvez également, par ce biais, contacter :

L'infirmière, pour les questions de santé, d'hygiène de vie ou de fragilité temporaire.

L'assistant social pour les questions d'accompagnement à la parentalité, ou de difficultés financières

La Psychologue de l'Éducation Nationale pour des questions d'orientation

- Le service de vie scolaire à l'adresse suivante :

Vous pouvez utiliser cette adresse pour prévenir d'une absence, poser des questions en lien avec la vie scolaire, faire parvenir une autorisation de sortie...

- Le service de gestion à l'adresse suivante : gest.0331464m@ac-bordeaux.fr

Vous pouvez utiliser cette adresse pour échanger sur les questions de demi-pension, de bourses.

- **Le site de l'établissement**

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/ClgJeanZayCenon/>